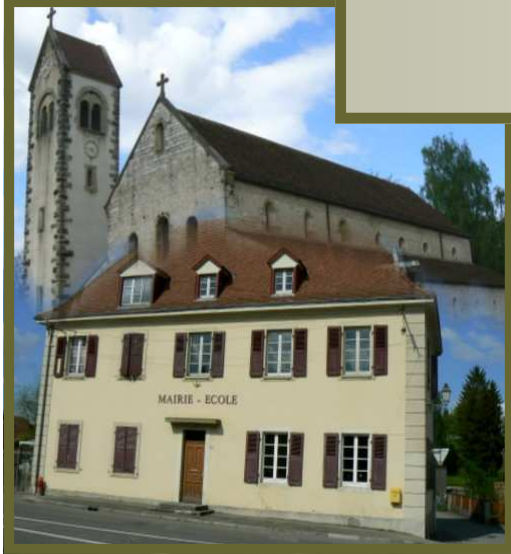


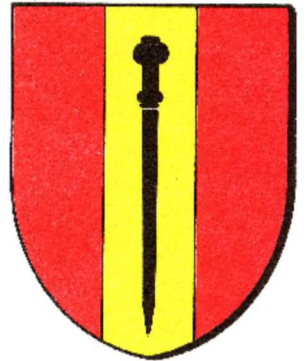
N° 73

# L'ÉCHO DE FELDBACH



2015

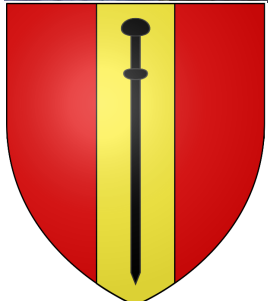
HIVER







# LE MOT DU MAIRE



**Mairie de FELDBACH**  
68 640

Tél: 03 89 25 80 55  
Fax: 03 89 07 95 81  
mairiedefeldbach@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture	
Mardi	16h45 18h45
Mercredi	14h00 16h00
Vendredi	10h00 12h00

## Dans ce numéro

Le mot du maire	3
<b>Les comptes rendus de séances</b>	
Conseil municipal	4
Conseil d'Ecole	7
<b>Les actualités de Feldbach</b>	
Carnet du jour	8
Grands Anniversaires	9
Communiqués de la mairie	10
Communiqués associatifs	15
Divers / Calendrier	22
Invitation au vœux de Nouvel An	23

L'année 2015 s'achève. Après un été très chaud, le début de l'automne a été marqué par des mois de septembre et octobre plutôt frais. Le mois de novembre a été particulièrement doux. Profitons pleinement des derniers jours de ce bel automne.

Il est difficile pour moi de m'adresser à vous en cette période sans évoquer le drame qui a frappé notre pays dans la nuit du 13 novembre dernier. De tels actes sont aux antipodes de nos valeurs humaines et je tiens à exprimer notre compassion aux victimes et leurs familles.

Noël approche maintenant à grand pas. Préparons dans la bonne humeur les fêtes de fin d'années qui sont souvent l'occasion de retrouvailles familiales.

Permettez-moi, au nom du Conseil Municipal, de vous présenter mes meilleurs vœux pour l'année 2016, des vœux de santé et de bonheur pour vous et l'ensemble de votre famille. C'est bien dans des périodes comme nous traversons en ce moment que nous devons être plus soudés et solidaires.

**Factures d'eau 2015.** Suite à un problème de transfert et d'exploitation des fichiers informatiques, les factures habituelles de demande d'acompte pour l'eau du mois de juillet 2015 n'ont pas été mises en recouvrement. Une seule et unique facture est émise pour les consommations d'eau de l'année 2015. Cette facture est à payer avant le 31 janvier 2016. Les personnes qui rencontreraient des difficultés financières sont priées de se mettre en relation avec la Trésorerie de FERRETTE pour convenir exceptionnellement d'un échelonnement du règlement.

**Vente de bois de chauffage.** Une vente de bois de chauffage a eu lieu en mairie le mardi 1<sup>er</sup> décembre. Quelques lots de copeaux ainsi que du BIL sont encore disponibles. Vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie pour tous renseignements.

Les orages avec vent violent du mois de juin dernier, ont causé des dégâts importants dans notre forêt communale ; environ 450 m3 de chablis dont 160 m3 de BIL et 210 M3 de bois d'œuvre (grumes) valorisables.

**PLU (Plan Local d'Urbanismes).** Ce dossier a pris du retard pour diverses raisons. Les prochaines réunions d'information sont reportées au mois de mars 2016.

**Intercommunalité.** Le projet de regroupement des Communautés de Communes ne fait pas l'unanimité dans le Sundgau. La CC du Jura Alsacien s'est prononcée à la majorité pour une Communauté de Communes unique pour le Sundgau. Monsieur le Préfet a soumis une proposition de Communauté unique à l'exclusion de celle de Dannemarie. Les Communautés d'Altkirch, Illfurth, Waldighoffen et de la vallée de Hundsbach souhaitent se regrouper et proposent la création d'une seconde Com Com avec Dannemarie, la vallée de la Largue et le Jura Alsacien.

**Réception du nouvel an.** J'invite cordialement tous les administrés à la réception du nouvel an qui aura lieu le dimanche 17 janvier 2016 à 11 heures.

Nous tenons à exprimer notre soutien aux familles touchées par l'accident de la rue des Prés du 9 décembre.

François LITZLER

Imprimé par la mairie de Feldbach— Décembre 2015

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 23 septembre 2015 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : MM. FUX André, OBERLI Luc, BLOCH Didier, GALLAND Thierry, KESSLER

Christophe, OBERLI Fred, STOESSEL Joseph,

Mme GASSER Yvonne.

Excusées non représentées : Mmes CORSICO Claudine et STEHLIN Astrid.

Secrétaire de séance : M. FUX André.

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 03 juin 2015 ;
2. Circulaire « réfugiés et demandeur d'asile » du Ministre de l'intérieur ;
3. Nomination d'un garde-chasse particulier ;
4. Désignation des membres de l'Association Foncière ;
5. Accessibilité de la Mairie et de l'Ecole : état d'avancement ;
6. Point chaufferie : accès à distance ;
7. Projet d'aménagement d'une nouvelle aire de déchets clôturée ;
8. Compte-rendu de la réunion URA « sécurité circulation » ;
9. Loi NOTRe
10. Point avancement P.L.U ;
11. Divers.
  - a. Déclaration d'intention d'aliéner ;
  - b. Adhésion à la Fondation du Patrimoine ;
  - c. Subvention Club Vosgien – participation au balisage du circuit des Ecureuils ;
  - d. Fêtes de la Saint Nicolas et des Aînés.

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 03.06.2015**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

### **2. CIRCULAIRE « REFUGIES ET DEMANDEUR D'ASILE » DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

M. le Maire fait lecture de la circulaire transmise par le Ministère de l'Intérieur concernant l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile. 4 000 places de Centre d'Accueil pour demandeurs d'asile ont été créées en 2013 et 2014 et

4 200 supplémentaires programmées pour 2015. Le dispositif a été renforcé avec la Ministre du Logement en créant 11 000 places afin d'être en mesure de proposer un accueil digne et adapté.

Le Conseil Municipal en prend acte.

### **3. NOMINATION D'UN GARDE CHASSE PARTICULIER**

Le Conseil Municipal

- considérant que ce dossier n'appelle pas d'observation particulière, l'intéressé ayant déjà été garde-chasse lors de la précédente période de chasse, ayant produit les pièces réglementaires et semblant dès lors remplir toutes les conditions requises pour exercer les fonctions de garde-chasse ;

**émet** un avis favorable en vue de la nomination de M. Joseph ROCKLIN en qualité de garde-chasse particulier du lot de chasse de la Commune.

### **4. DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE**

La Chambre d'Agriculture n'ayant pas encore communiqué les noms des délégués qu'elle a désignés, le Conseil Municipal décide de reporter ce point à une séance ultérieure.

### **5. ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE : ETAT D'AVANCEMENT**

M. André FUX rappelle à l'assemblée que le projet d'accessibilité des bâtiments de la mairie et de l'école a été confié à l'ADAUHR de COLMAR

Plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu et un projet a été présenté le 10 septembre dernier à la Municipalité pour un montant de travaux estimé entre 650 000 et 680 000 € HT. Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est à déposer pour le 27 septembre 2015 à la Préfecture. Mais des interrogations subsistent : quel avenir pour notre école ? Autres grands travaux en perspective ? Possibilités financières ?

Le Conseil Municipal, où les explications de M. le Premier Adjoint et après en avoir délibéré, charge M. le Maire de déposer une demande de report de délai motivée concernant l'approbation de l'Ad'AP auprès du Préfet du Haut-Rhin.

### **6. POINT CHAUFFERIE : ACCES A DISTANCE**

M. André FUX est en contact à ce sujet avec M. BENACHI de la Société EBIS depuis le 10 mars 2014. Il a également contacté d'autres sociétés. La proposition de la Société EBIS du 21.07.2015 d'un montant TTC de 33 000 € n'a pas été jugée réaliste. Nous sommes dans l'attente de deux autres devis.

### **7. PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE AIRE DE DECHETS CLOTUREE**

La CCJA impose de clôturer les aires de déchets. Compte tenu des dérives importantes constatées sur l'aire de FELDBACH, nous allons étudier un nouveau projet d'aire clôturée. Une commission dirigée par M. Luc OBERLI est chargée du montage de ce dossier.

### **8. COMPTE RENDU DE LA REUNION URA « SECURITE CIRCULATION »**

M. FUX fait le compte rendu de la réunion du 10 septembre dernier avec des représentants de l'URA d'ALTKIRCH et de la DDT de COLMAR. Il détaille les différentes aides possibles du Département. Une commission dirigée par Mme Claudine CORSICO prend en charge ce dossier et fera des propositions au Conseil.

### **9. LOI NOTRe**

M. le Premier Adjoint fait un rapide exposé sur la loi NOTRe votée le 07.08.2015. Les points importants nous concernant sont la taille des Communautés des Communes qui passe à 15 000 habitants ainsi que le transfert obligatoire à celles-ci de la compétence eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ou au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Lors de la réunion de la CCJA du 22.09.2015, le choix s'est porté à la majorité sur une Communauté de Communes unique pour le Sundgau.

Le Préfet soumettra sa proposition à la Commission Départementale du Schéma de Coopération qui se réunira le 09.10.2015.

## **10. POINT AVANCEMENT PLU**

La dernière réunion de commission a eu lieu le 24 juillet 2015. M. CHRISTEN a été chargé de vérifier certains points. Nous attendons actuellement son rapport.

## **11. DIVERS**

### **a. Déclaration d'intention d'aliéner**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Jean-Paul BROM, notaire à HEGENHEIM, à savoir :

- Vente par Mme Virginie VETTER, demeurant à FELDBACH à M. et Mme Cédric MASMUNSTER, demeurant à NEUWILLER de la maison d'habitation sise 5 rue de Bisel, cadastrée sous section 2, N°119, d'une superficie totale de 1446 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur ces biens immeubles.

### **b. Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

M. le Maire soumet à l'assemblée un courrier émanant de la Fondation du Patrimoine qui soutient les collectivités locales, particuliers et associations pour la préservation et la pérennisation de leur patrimoine bâti, religieux, artisanal et naturel.

En adhérant à la Fondation du Patrimoine, notre Commune aura un accès prioritaire aux aides accordées par l'institution. Le montant de la cotisation annuelle se monte à 50 € pour FELDBACH.

Oùï les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'adhérer à la Fondation du Patrimoine à compter de 2015 pour un montant de 50 € par an.

### **c. Subvention Club Vosgien – participation au balisage du circuit des Ecureuils**

Le Conseil Municipal,

Vu la requête du Président du Club Vosgien Altkirch visant à obtenir une participation financière de la Commune aux frais de balisage du circuit entre Riespach et Feldbach, dénommé « Circuit des Ecureuils,

décide, par 8 voix pour et 1 abstention,

- d'y réserver une suite favorable en octroyant une subvention d'un montant de 312 €, représentant 50 % du coût total des travaux ;
  - d'imputer le montant de 312 € à l'article 6574 du budget 2015 ;
- de verser cette subvention sur le compte N°16705/09017/08771218633 26 ouvert auprès de la Caisse d'Épargne d'Alsace.

### **d. Fêtes de la Saint Nicolas et des Aînés**

r Sollicité par l'Association « Les Initiatives du Cœur », le Conseil Municipal accepte de financer le goûter des enfants offert à l'occasion de la venue du Saint-Nicolas lors du marché de Noël du 28 novembre 2015 ;

r Le Conseil Municipal décide de fixer la date de la réception du Nouvel An suivie du traditionnel repas des aînés au dimanche 17 janvier 2016 à 11 heures 15. Un devis sera demandé au Restaurant ISPA de FELDBACH pour la préparation du repas.

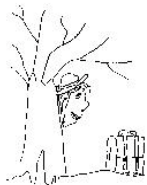
Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 23 heures 10.

\*\*\*\*\*



# ECOLE INTERCOMMUNALE RIESPACH - FELDBACH

4, Rue de l'église 68640 RIESPACH  
☎ 03 89 25 89 82 à RIESPACH  
☎ 03 89 07 70 13 à FELDBACH



# Conseil d'Ecole

1<sup>er</sup> trimestre

Réunion du

3 novembre 2015

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le 3 novembre 2015 à 20h00 à l'école de Riespach sous la présidence du directeur d'école.

## Présence :

### enseignants :

M ECKENSCHWILLER Rémy  
M SCHMITT Jean-Luc  
Mme DROUHARD Nadège  
Mme OSINSKI Eliane

### parents d'élèves élus :

M STOESSEL Sébastien  
Mme BRICLOT Sabrina  
Mme GASSER Catherine  
Mme REDERSTORFF Anne  
Mme ULRICH Marie-Claire

### élus locaux et autres :

M JAEGY Fabrice, président SIS  
Mme GASSER Yvonne, vice-présidente SIS  
Mme MULLER Marie-Josée, maire de Riespach  
M LITZLER François, maire de Feldbach  
Mme STEHLIN Mélissa, ATSEM

## Bienvenue :

Le directeur remercie les membres du conseil de leur présence et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus. Il rappelle le rôle institutionnel du conseil d'école qui permet de réunir autour d'une même table enseignants, parents et élus locaux.

## Signature du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès verbal de la séance du 23 juin 2015 est approuvé et signé par les membres alors présents.

## Rentrée 2015 :

La sérénité n'a pas été de mise pour la rentrée 2015 en raison d'une menace persistante de fermeture de classe. Nous avons commencé l'année avec un effectif de 101 élèves contre 107 en 2014. Au niveau de l'équipe enseignante, il y a eu un changement avec l'arrivée de madame GEORGES en lieu et place de madame SPILLER.

## Prévisions 2016 :

La fragilité des effectifs actuels amène le conseil d'école à examiner dès maintenant les prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée. Les 12 départs au collège devraient être compensés par 15 arrivées en maternelle (7 de FELDBACH et 8 de RIESPACH). C'est donc légèrement mieux, mais cela ne nous donne aucune certitude quant à l'avenir.

## Règlement intérieur :

Le conseil d'école n'apporte aucun changement au règlement intérieur de l'école.

## Charte de la laïcité :

Il est fait lecture des 15 articles de la charte de la laïcité à l'école. Il n'y a pas de remarques particulières à formuler.

## Utilisation des locaux scolaires :

Le conseil d'école donne un avis favorable avec signature de conventions à l'utilisation des locaux scolaires pour :

- l'association Attitude Danse pour une activité de cours de danse de salon en salle de sport
- l'association La Ré'Création pour l'utilisation de la cour d'école après les cours
- l'ACL de l'école pour ses activités dont la kermesse

## Projet d'École :

Le projet d'école 2015-2018 est construit sur des objectifs définis au niveau national et académique. Celui de notre école s'articule donc autour des trois axes suivants :

- Assurer la mise en œuvre des programmes et la maîtrise du socle commun de compétences, de connaissances et de culture
- Prendre en compte des besoins particuliers des élèves : difficultés et réussites
- Garantir la cohérence des enseignements et la continuité des parcours d'apprentissages de la maternelle au collège

Pour y parvenir, l'école mènera les actions suivantes :

- Classes de neige
- Réalisation d'un court-métrage
- Offre culturelle variée (Tréteaux jeunesse, École et Cinéma, spectacles REJA, correspondance, sorties scolaires...)
- Activités Pédagogiques Complémentaires autour du jeu

Le Conseil d'École donne un avis favorable au projet présenté.

## Cross des écoles :

Nos élèves ont obtenus de très bons résultats au cross des écoles à UEBERSTRASS :

CM2 : 1<sup>er</sup> sur 32 classes  
CM1 : 9<sup>e</sup> sur 37 classes  
CE2 : 11<sup>e</sup> sur 28 classes

## Divers :

- Cérémonies du 11 novembre : le 8 novembre à 11h30 à RIESPACH
- Règlement et protocole pour l'accompagnatrice du bus mis en place par le SIS
- Question des goûters une nouvelle fois évoquée par les représentants des parents d'élèves

**Le Directeur d'école :**

## Naissance



**BILGER Malone**

né le 17 octobre 2015

à Mulhouse

fils de Olivier BILGER et de Katia née TOURNIER

*Sincères félicitations aux parents*

## Grand Anniversaire



Le maire et les adjoints ont  
rendu visite à

M. Marcel NEUENSCHWANDER

à l'occasion de son

80 ème anniversaire

le 26 septembre 2015

pour lui adresser

leurs félicitations et

lui remettre un panier garni.

## Décès

Elle nous a quitté

**Mme Maria VETTER née METZGER**

née le 8 février 1920

est décédée le 11 novembre 2015

à Altkirch



*Sincères condoléances*





# COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE

## INFORMATIONS DIVERSES

### Communiqué des chasseurs

Les chasseurs ont informé la municipalité que des battues auront lieu sur l'ensemble du territoire chassable les :

- Samedi 12 décembre 2015
- Lundi 21 décembre 2015
- Dimanche 17 janvier 2016
- Lundi 1<sup>er</sup> février 2016

### Passage du médiabus

Le médiabus sera de passage à FELDBACH le **mercredi 23 décembre 2015, de 17 h 00 à 18 h 45** devant la Mairie.

### Benne à déchets verts

Nous rappelons à la population que seuls les apports de tonte de pelouse, de feuilles mortes, de fleurs fanées, de tailles de végétaux et de petits branchages inférieurs à 10 cm de diamètre sont à déposer dans la benne à déchets verts située près du terrain de tennis (rue de Riespach).

### Avis aux propriétaires - bailleurs

L'agrandissement et la progression du parc locatif dans le village entraînent un constant mouvement et renouvellement de la population qui ne facilitent guère la tâche du secrétariat de la mairie quant à la tenue du fichier domiciliaire.

Aussi prions-nous instamment **les propriétaires bailleurs** de bien vouloir signaler régulièrement à la mairie tout changement de locataire et inviter les nouveaux arrivants à se faire connaître au secrétariat de la mairie.

Cela vaut aussi pour les personnes quittant le village qui sont invitées à signaler leur départ en mairie (changement d'adresse, radiation de la liste électorale, facturation du reliquat de consommation d'eau, etc...).

### Avis aux nouveaux arrivants et jeunes atteignant l'âge électoral

les personnes établies depuis peu dans le village sont les bienvenues ; elles sont priées de bien vouloir s'inscrire dès leur arrivée, au secrétariat de la mairie qui leur indiquera les formalités à accomplir à l'appui de leur changement d'adresse, leur proposera de s'inscrire sur la liste électorale (délai jusqu'au 31.12.2015), leur fournira tous renseignements utiles sur le village et ses animations et leur remettra une dotation de sachets destinés au tri sélectif des déchets.



Par ailleurs, nous rappelons aux personnes qui ne seraient pas inscrites sur la liste électorale qu'elles ont la possibilité de le faire encore **jusqu'au 31.12.2015**, dernier délai pour pouvoir prendre part aux éventuels scrutins prévus en 2016.

Quant aux jeunes ayant atteint ou atteignant l'âge électoral (nés entre le 01.03.1997 et le 28.02.1998 inclus), la mairie les inscrit d'office sur la liste électorale, ce qui ne les empêche pas de venir vérifier qu'ils n'ont pas été oubliés.

**Permanence pour l'inscription sur les listes électorales :**

**jeudi 31 décembre 2015 de 10 H 00 à 12 H 00.**

---

## Cambriolages

---

Dans le cadre des cambriolages commis récemment, certaines personnes pensent encore vivre dans un endroit « tranquille » où jamais rien ne se passe rien ne se passe et où il est inutile de verrouiller sa porte d'entrée lorsqu'on s'absente quelques minutes ou lorsqu'on est présent.

Il faut, au contraire, rendre la tâche difficile aux cambrioleurs, en verrouillant par exemple, non seulement les portes de sa demeure, mais aussi les portails ou portillons d'entrée de propriété, en évitant de laisser pousser des haies de façon disproportionnée et ainsi cacher son habitation de la vue des passants ou du voisinage, voire des forces de l'ordre, **et surtout en signalant tout individu ou véhicule suspect (il vaut mieux prévenir que guérir...)**

Ce n'est qu'en agissant ensemble qu'on arrivera à identifier les malfrats et combattre plus efficacement la délinquance dans ce domaine.

---

## Passage de la TNT à la haute définition

---

Le 05 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).

Cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau, car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TND HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 05 avril 2016.

Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs.

Pour ces foyers, il est donc primordial de tester dès à présent la compatibilité de leurs téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 05 avril 2016 pour chacun des postes non compatibles (un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25 €), sous peine de ne plus recevoir la télévision.

Comment vérifier son équipement ?

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est HD :

- vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4) ;

ou

- vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Pour tout renseignement complémentaire :

- site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr) ;
- centre d'appel 09.70.81.88.18.

---

## Petit rappel aux propriétaires de chiens

---

Un animal de compagnie hors de la surveillance de son maître est un animal errant.

Il est interdit de laisser errer les animaux de compagnie, et les chiens en particulier, de les abandonner ou d'attirer des animaux errants avec de la nourriture.

La divagation des animaux peut en effet occasionner des troubles importants de la tranquillité et de la sécurité publique.

Par ailleurs, les chiens maintenus à l'intérieur d'une propriété et susceptibles de se montrer agressifs à l'égard d'un passant (surtout lorsque ce dernier est lui-même accompagné d'un chien) doivent être enfermés, attachés ou enchaînés, de manière qu'ils ne puissent causer aucun accident soit aux personnes, soit aux animaux domestiques (article 211 du Code Rural).

Voici trois conseils utiles à tout propriétaire de chien :

- tenez votre chien en laisse lors de la promenade pour éviter accident et bagarre ;
- évitez la pollution des trottoirs, c'est un devoir civique (utilisez le caniveau et nettoyez ses « oublis » ; utilisez les « sacs-o-mat ») ;
- éduquez votre chien à rester seul sans nuire à la tranquillité d'autrui.



---

## Information alambic de Riespach et Feldbach

---

L'alambic de Riespach et Feldbach est pour le moment interdit d'utilisation suite à une décision des services de douane. Le propriétaire de cet alambic à savoir le Crédit Mutuel Regio Plus de Waldighoffen ne souhaite plus gérer l'alambic et le céderait à une association. Il a donc été organisé une rencontre des utilisateurs de l'alambic pour étudier la possibilité de créer une association sur Riespach et Feldbach. Tous les participants ont émis la volonté de créer cette association pour perpétuer cette tradition. La réunion constitutive de cette association aura lieu courant Janvier 2016 et nous invitons toutes les personnes qui seraient intéressé par cette tradition à nous rejoindre. Pour tous renseignements vous pouvez contacter M. André Kieffer au 03.89.07.92.16 ou M. Fabien Peter au 03.89.07.96.06.



### **SECRETARIAT DE MAIRIE FERME**

**DU 24 DECEMBRE 2015 AU 03 JANVIER 2016 INCLUS**

**(PERMANENCE POUR L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES**

**LE JEUDI 31 DECEMBRE 2015**

**DE 10 H 00 A 12 H 00)**





# Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

**Aérez**  
au moins  
10 min.  
par jour



**Faites vérifier et entretenir :**  
chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver



**Utilisez dehors :**  
appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes



**Respectez le mode d'emploi**  
des appareils de chauffage et de cuisson



[www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)

[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)  
**inpes**  
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

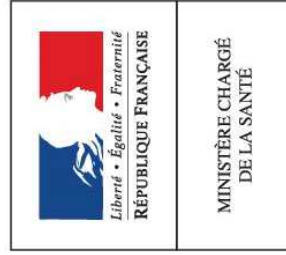
# Les dangers du monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut tuer.

Attention ! Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche, si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous.

En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours :

**18 (Pompiers), 15 (Samu), 114 (Personnes sourdes et malentendantes)**



L'info  
accessible  
à tous





## Information des initiatives du Cœur

### Le marché de Noël organisé par les Initiatives du Cœur



Notre marché de Noël a sa réputation de faite, simplicité et authenticité.

Les Initiatives du Cœur ont travaillé pour l'association « **Les enfants de Moernach** ».

Notre stand : couronnes de l'avent ; décos de portes ; les tricots de Marguerite ; décos de Noël sous toutes ses formes ; le **thème de cette année étant les boules de Noël et les crèches**.

En plus des Initiatives du Cœur, 12 stands étaient bien achalandés ; nous avons 4 artistes locales :

**Eliane Hartmann** - travaux de couture **Annick Bir** - point de croix

**Caroline Jaegy** - objets en bois **Dominique Medus** - Vente de miel et bougies



Une petite restauration était organisée pour le repas de midi et la pâtisserie faite maison a eu beaucoup de succès.

De 14 à 16h les enfants étaient attendus pour bricoler avec les artistes, 7 ateliers étaient organisés par Valérie, les enfants étaient ravis de cette activité et à 16h ....

### Arrivée de St Nicolas

Cette année encore Saint Nicolas a profité du marché de Noel pour venir voir nos enfants.

Il a choisi d'arriver pendant les ateliers de bricolage pour pouvoir admirer leur travail.



Pour clore cette belle journée, St Nicolas a distribué aux enfants émerveillés le goûter : manalas, jus de pomme, clémentines et quelques friandises.



Avant de repartir, il leur a rappelé qu'il faut rester sage, à la maison, et surtout à l'école, car il repassera bientôt dans chaque classe ; peut-être même sera-t-il accompagné de son vieil ami...

**La visite de notre cher saint Nicolas a été organisée par la commune.**





# COMMUNIQUES ASSOCIATIFS



## PAROISSE SAINT JACQUES DE FELDBACH

### INFOS DU CONSEIL DE FABRIQUE

#### Servants d'autel

Le 28 octobre dernier une sortie a été organisée pour les servants d'autel de la Paroisse de FELDBACH. Entourés par Rémi LINDER, ils se sont d'abord retrouvés au cinéma à ALTKIRCH pour regarder le film « Les nouvelles aventures d'Aladin ».

La soirée a ensuite continué au Restaurant Brunisso avec pizzas à gogo.



Une bonne soirée avec une belle ambiance !

#### Quêtes pour le chauffage de l'église

Le chauffage de notre église représente une lourde charge pour les finances paroissiales. Un grand merci à celles et ceux qui répondent chaque année avec générosité aux deux appels de fonds. Le Conseil de Fabrique a besoin de soutien de chacun, et même de ceux qui n'assistent qu'occasionnellement aux offices, lors des enterrements, des mariages ou des communions pour lesquels chacun aime retrouver une église avenante et bien chauffée.

Encore Merci pour votre soutien !

*Merci!*

#### Visite pastorale pour le doyenné de Hirsingue

Visite Pastorale  
du Sundgau

du 14 novembre 2015 au 30 avril 2016

de Mgr Vincent DOLLMANN



L'évêque auxiliaire Mgr DOLLMANN visite chaque week-end, au nom de l'évêque du diocèse, les 12 communautés de paroisses du Sundgau, du 14 novembre 2015 au 30 avril 2016. La visite pastorale pour le doyenné de Hirsingue aura lieu les 9 et 10 janvier 2016. Mgr DOLLMANN rencontrera à cette occasion de nombreux acteurs de la vie de notre secteur.

### La crèche : quelle origine ?

Selon l'évangile de Luc, Marie a déposé l'enfant Jésus dans la mangeoire d'une étable où Joseph et elle avaient trouvé refuge. Le mot crèche désigner aujourd'hui toute représentation de la Nativité. C'est au VIe siècle que l'on situe la première célébration de la nuit de Noël dans l'église de Sainte Marie à Rome, avec des statues de la Vierge Marie, de Joseph, de l'âne et du bœuf.



Selon la légende, François d'Assise "inventa" au 13e siècle la crèche vivante dans une grotte de Greccio en Italie, où les frères mineurs avaient établi un ermitage. Joseph, la Vierge Marie, les mages, les bergers, et les paysans étaient joués par les gens du village. Les animaux aussi étaient réels. Thomas de Celano, le premier biographe de François, rapporte qu'il prêcha, durant la messe de Noël, et qu'on le vit se pencher vers la crèche et prendre un enfant dans ses bras. Plus tard, on plaça un enfant dans la mangeoire. Petit à petit, la coutume s'est répandue, sous l'influence des prédicateurs franciscains, surtout en Provence et en Italie.

Les premières crèches "en modèles réduits" firent leur apparition dans les églises au XVIe siècle à Prague avec les Jésuites. A la fin du XIXe siècle apparaissent les santons (de *santouns* : petits saints) façonnés dans l'argile, originaires de Provence. Ces figurines représentent tous les petits métiers traditionnels. Les habitants des villages ainsi représentés apportent le fruit de leur labeur à l'Enfant Jésus. Ces figurines sont venues enrichir le décorum de la crèche traditionnelle.



Il est d'usage d'installer la crèche de Noël le premier dimanche de l'Avent. La coutume veut que l'on dépose l'enfant Jésus dans la crèche dans la nuit du 24 au 25 décembre après les douze coups de minuit. Il est fréquent de placer une étoile au sommet de la crèche en référence à l'étoile qui a guidé les Rois mages jusqu'à l'enfant Jésus. Certaines personnes placent les Rois mages dans la crèche le jour de l'Epiphanie et d'autres les approchent chaque jour un peu plus de la crèche.

On place généralement l'enfant Jésus au centre de la scène, encadré par Marie et Joseph. Ils sont accompagnés d'un âne, ayant transporté Marie enceinte et d'un bœuf qui, selon la tradition, aurait réchauffé le nouveau-né de son souffle. On place également autour de la crèche des bergers avec leurs agneaux, puisque c'est à eux que la nouvelle de la naissance du Christ aurait été annoncée en premier.

La crèche nous aide à vivre le sens de la fête de Noël en nous montrant que Dieu a pris notre condition humaine et comment a voulu naître le fils de Dieu. La crèche peut être l'occasion de prier **en famille** pendant le temps de Noël et de passer dans une église avec les enfants pour voir la crèche et se recueillir devant elle.

### Informations diverses

Messe de Noël : le 24 décembre à 23h30 à FELDBACH. A l'issue de la messe, du vin chaud préparé par Monsieur le Curé sera offert accompagné de quelques bredeles.

Promenade stéphanoise : samedi 26 décembre, le Conseil de Fabrique vous propose un moment de convivialité en organisant une promenade au départ de FELDBACH en direction de la Pfifferkapelle de MOERNACH. Départ à 10h30 de l'église de FELDBACH. Repas et boissons tirés du sac, un barbecue sera aussi à disposition sur place. Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à Rémi LINDER.

**Joyeux Noël à toutes et à tous !**

Le Président et les membres du Conseil de Fabrique



## *La femme et ses colères*

*Andrea Ostertag*



*Mardi 26 janvier 2016*

*~ 13 h 30 - 15 h 45 ~*

### Le Café Contact c'est quoi ?

- ◆ une oasis pour les femmes dans leur vie de tous les jours
- ◆ une halte dans une atmosphère chaleureuse autour d'un café
- ◆ un lieu pour s'encourager mutuellement et réfléchir

Des femmes engagées organisent ces rencontres interconfessionnelles. C'est leur foi en Jésus-Christ qui les relie. Des conférenciers/ières de qualité sont invité(e)s à partager leurs points de vue sur des questions actuelles dans une perspective chrétienne.

La participation aux rencontres n'implique pas l'adhésion à l'association Café Contact du Sundgau créée en 2007.

**Andrea Ostertag** est née de parents réfugiés hongrois, origine qui lui a donné une sensibilité particulière la poussant à rencontrer les plus vulnérables : ceux qui souffrent dans leur identité sexuelle ; les malades, comme soignante, et les personnes âgées en tant qu'aumônière. Elle garde chevillé au coeur son désir d'aimer et de développer une joie de vivre.

Contact :  
Elisabeth OBERLI  
16 Rue de la lisière du bois  
68640 FELDBACH  
Tel : 03.89.07.76.04  
cafecontactdusundgau@orange.fr



# COMMUNIQUES ASSOCIATIFS

**SAMEDI 6 FEVRIER 2016 & DIMANCHE 7 FEVRIER 2016**  
**41ème Marche Populaire Internationale**

## **FELDBACH (HAUT-RHIN)**

**Organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers**  
**Membre de la Fédération Française des sports Populaire**  
**N° F.0076**

**Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté N°012156**  
**du 2 août 2001**

**Agrément ministériel national du 20 juin 2006**

**Visa F.F.S.P n° 2016.68.279.W**

**Parcours de 6 km**

**+**

**Circuit de 12 km**

**Pour garder ta santé**

**Marche avec nous à travers forêts,**  
**champs et prés !**

**SANS SOUVENIR**

**Internet : <http://www.ffsp.fr>**

**E-Mail : [contact@ffsp.fr](mailto:contact@ffsp.fr)**



**PARTENAIRES F.F.S.P.**





**Participants :** Tous sans limite d'âge, les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés.  
**Départ et arrivée :** Salle des Fêtes-rue d'Arveyres  
**Parking :** Place du village + Eglise  
**Horaires :** Départ entre 7 H 30 et 14 H.  
Arrivée avant 17 heures.

« La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre **une cotisation de participation sans souvenir de 2.00 €.** Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour ».

**Inscriptions :**

**M. GASSER Fabien**  
19 rue des Jardins  
68640 FELDBACH Tél. 03.89.07.98.65

**M. BURGY Frédéric**  
1 rue de Riespach  
68640 FELDBACH Tél. 03.89.89.14.14

**Récompenses :**

Coupes aux groupes français et étrangers les plus nombreux.  
Coupes aux participants(es) les plus âgés(es).

**Ravitaillement :**

Régénérateurs et boissons chaudes seront distribués gracieusement au premier poste.  
Ravitaillement et boissons, payants au 2ème poste.

**Assurance :**

L'organisateur est assuré R.C contre tiers, mais décline toute responsabilité en cas d'accident, de maladie ou de vol.

**La F.F.S.P est garantie en R.C auprès de GROUPAMA**

**Secourisme :**

Sera assuré par les secouristes du Corps des Sapeurs-Pompiers.  
SAMU 15-Pompiers-18-International 112

**Divers :**

L'inscription à la marche vaut déclaration de bonne santé. La marche aura lieu par tout temps sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal

**L'amicale des Sapeurs-Pompiers vous demande de respecter la nature. Merci !**  
**Les chiens doivent être tenus en laisse.**  
**Interdiction de fumer en forêt**  
**Respecter le Code de la route**

**A l'occasion de la marche, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers vous invite à sa traditionnelle "Carpes frite".**

**Teilnehmer :** Alle, ohne Ausnahme, Kinder unter 10 Jahren müssen begleitet sein.  
**Start und Ziel :** Festhalle-Arveyres strasse  
**Parkplatz :** An Ort und Stelle und Kirche  
**Startzeit :** Vor 7 Uhr 30 bis 14 Uhr.  
Ziel unbedingt vor 17 Uhr.

**Teilnahmebeitrag :**

Teilnahmebeitrag  
Ohne Andenken.....2.00 €

**Anmeldung :**

**M. GASSER Fabien**  
19 rue des Jardins  
68640 FELDBACH Tél. 03.89.07.98.65

**M. BURGY Frédéric**  
1 rue de Riespach  
68640 FELDBACH Tél. 03.89.89.14.14

**Belohnung :**

Pokale für di zahlreichsten Französischen und ausländischen Gruppen.  
Pokale für den ältesten Teilnehmer und die älteste Teilnehmerin.

**Verpflegung :**

Imbiss und warme Getränke werden am ersten Kontrollposten kostenlos ausgeteilt.  
Verpflegung und Getränke gegen Bezahlung sind auf der Strecke, sowie am Ziel vorgesehen.

**Versicherung :**

Das Verein ist gegen Haftpflicht versichert, aber kommt nicht auf für Unfall, Krankheit oder Diebstahl.

**Die F.F.S.P ist bei GROUPAMA versichert**

**Sanitätshilfe :**

Durch die Sanitäter der Feuerwehr gesichert.

**Allgemeines :**

Die Wanderung findet bei jeder Witterung statt.

**Wir bitten Sie die Natur zu schützen. Danke !**

**Die Hunden müssen an der Leine sein.**  
**Im Wald, bitte nicht rauchen**  
**Die Strassen verkehrsordnung beachten**

## Retrouvez le site Internet de la commune

Vous pourrez découvrir  
au fil des clics  
une information utile et pratique.



Nous restons bien évidemment à l'écoute de toutes vos suggestions ou propositions pour améliorer le fonctionnement et le service du site Internet de Feldbach !

Associations et entreprises du village, n'hésitez à nous envoyer un texte de présentation agrémenté d'une photo ou d'un logo.

Par courriel à

**webmaster.feldbach@gmail.com**

**ou**

**mairiedefeldbach@wanadoo.fr**



# www.feldbach.fr

Nous vous souhaitons de passer  
un agréable moment sur ce site !

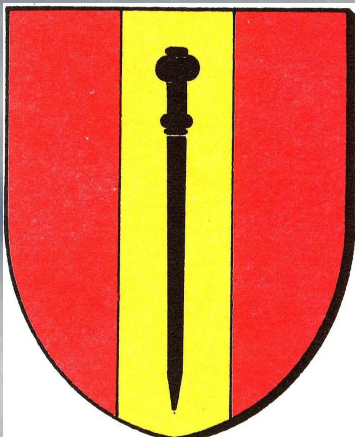
## CALENDRIER 2015-2016

Mercredi 23 décembre	Médiabus
Jeudi 24 décembre	Messe de Noël à 23h30 à FELDBACH
Samedi 26 décembre	Promenade stéphanoise à 10h30 Conseil de Fabrique
Jeudi 31 décembre	Permanence Mairie Liste électorale De 10h à 12h
Sam & dim 9 et 10 janvier	Visite pastorale pour le doyenné de HIRSINGUE
Dimanche 17 janvier	Réception du nouvel an à 11h
Mardi 26 janvier	Café contact au Foyer Rural Accueil à 13h30
Samedi 6 février	Marche populaire de l'Amicale des Sapeurs Pompiers
Dimanche 7 février	Marche populaire de l'Amicale des Sapeurs Pompiers

**Pour le prochain Echo de Feldbach n° 73  
faites nous parvenir vos communiqués  
jusqu'au 29 février 2016  
à  
mairiedefeldbach@wanadoo.fr**



Mairie  
de  
FELDBACH



Le Maire de Feldbach,

les Adjointes et les Conseillers municipaux

invitent cordialement tous les habitants du village au verre de l'Amitié  
qui sera offert à l'occasion des vœux de Nouvel An dans la Halle des Fêtes

**le dimanche 17 janvier 2016 à 11 heures**

Ce moment de convivialité sera l'occasion de se retrouver ou  
faire connaissance entre nouveaux arrivants et habitants de  
longue date.

L'apéritif sera suivi par un repas et un après-midi récréatif  
pour les invités à la Fête des Aînés.



